La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

L'HUMAIN D'ABORD
Groupe des élu.e.s
PCF-FRONT DE GAUCHE

ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE

9 FEVRIER 2017

PROTOCOLE D'INTENTION

REGION AUVERGNE RHONE-ALPES - AGEFIPH

Rapport n°9 p.147

Intervention de Patrice VOIR
Pour le groupe « l'Humain D'Abord - PCF - Front de Gauche »

Monsieur le Président,

Vous nous proposez un protocole d'intention entre notre Région et l'AGEFIPH qui, mais ce n'est pas précisé, doit se situer dans le cadre de la convention multipartite associant au niveau national l'ensemble des partenaires intervenant sur le champ de l'emploi des personnes handicapées : l'Etat, Pôle Emploi, AGEFIPH, FIPHFP, CNSA, CCMSA et ARF.

Nous aurions apprécié que cette précision soit faite car une convention est établie avec l'ensemble des acteurs.

Nous ne pouvons que souscrire à la volonté affichée de la Région de rendre plus accessible et plus simple l'ensemble de ses politiques aux personnes en situation de handicap.

La question de l'emploi est bien évidemment primordiale. Rappelons que la formation, l'insertion dans l'emploi, l'adaptation des postes de travail est deux fois plus difficile pour les travailleurs handicapés.

17% des personnes en situation de handicap en âge de travailler sont aujourd'hui sans emploi contre 10% pour l'ensemble de la population active. Les travailleurs en situation de handicap qui occupent un emploi sont à 80% ouvriers et employés, c'est-à-dire peu qualifiés et mal logés.

Quand on pense au surcoût en matière de santé et d'équipement que représentent un handicap ou une maladie invalidante, nous comprenons que la lutte contre la pauvreté et pour un revenu décent soit une priorité des citoyens porteurs d'un handicap dans la cadre d'une véritable lutte contre les discriminations.

La politique nationale sur la question du handicap n'est pas à la hauteur des enjeux, ni des besoins et les collectivités ne peuvent pas tout. Les politiques facilitant l'insertion professionnelle, pour efficace qu'elles soient, concernent la moitié des personnes handicapées.

Les autres se débrouillent comme ils peuvent avec une allocation adulte handicapé, sans même une CMU parce que l'allocation dépasse de 7% le seuil social.

Vous soulignez que moins de 5% des entreprises accueillent des apprentis ayant une reconnaissance travailleurs handicapés. Vous soulignez encore que le frein principal pour ces apprentis sont les frais de mobilité et d'hébergement.

Tout le monde peut s'accorder sur ce diagnostic en effet mais vous qui ne cessez de vilipender les groupes de réflexion, les collectifs, vous qui préférez être dans l'action, quels sont les moyens concrets que vous proposez à ces apprentis ?

La convention prévoit pour encourager cette mobilité de conduire …….. une réflexion.

Dernier point, cela m'aura peut-être échappé et vous serez à même de me rassurer mais je n'ai rien vu concernant l'accessibilité des locaux de formation quelque soit le handicap.

Vous aurez compris, Monsieur le Président, que cette question nous tient particulièrement à cœur et que nous ne pouvons nous contenter d'une convention d'intentions fussent-elles très bonnes et que nous attendons autre chose que de l'affichage.

Patrice VOIR

Conseiller Régional de l'ISERE